



## Annexe 5 : Rapport d'exploitation 2017

Du conseil d'administration de la société coopérative européenne à responsabilité limitée NewB ayant son siège social rue Botanique 75 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode et inscrite au registre des entreprises à Bruxelles sous le numéro 0836.324.003

### À l'assemblée des actionnaires qui a lieu le 9 juin 2018

---

Mesdames et Messieurs, chers Coopérateurs,

Dans le cadre de la transparence et de la participation telles qu'elles ont été définies par la coopérative, le conseil d'administration (CA) vous présente ce rapport concernant l'exécution de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, bien qu'en vertu de l'article 94 du Code des sociétés, les petites sociétés non cotées comme NewB ne sont pas tenues à la rédaction d'un rapport d'exploitation annuel,

**Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes annuels de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.**

Total du bilan au 31 décembre 2017 : 8.292.635,48 € (10.302.320,49 €)<sup>1</sup>

Destination du résultat :

La perte de l'exercice 2017 à affecter s'élève à -2.018.478,79 € (-1.605.310,91 €)<sup>1</sup>

Nous proposons de l'affecter comme suit :

Perte reportée : - 2.018.478,79 € (-1.605.310,91 €)<sup>1</sup>

### 1. Commentaires sur les comptes annuels en vue de décrire de manière fidèle la situation et l'évolution de la coopérative

La société a enregistré un résultat d'exploitation qui entre dans les limites du budget approuvé par l'assemblée générale (AG) de juin 2017 et ensuite revu par le CA de septembre 2017.

En 2017, la coopérative a poursuivi la stratégie mise en place en 2015 en vue d'aboutir à la création d'une nouvelle banque coopérative. Dans ce cadre, la coopérative a débuté et préparé des activités sous la forme de produits financiers éthiques et durables.

Parallèlement nous continuons à travailler à un dossier en vue de l'obtention d'une licence bancaire.

La création d'une banque éthique et durable passe depuis 2016 par l'offre de services complémentaires à nos coopérateurs. Toutefois, les objectifs envisagés lors du lancement de la NewB GoodPay Prepaid Mastercard® n'ont pas encore été atteints. Le degré de satisfaction des utilisateurs de la carte est cependant positif. Une première carte d'affinité lancée avec notre partenaire VELT a vu le jour en *octobre 2017*.

Le développement d'assurances cohérentes avec nos valeurs, qui avait été annoncé à l'assemblée générale du 11 juin 2016 (dans la foulée de l'arrivée des coopérateurs institutionnels faisant partie du

---

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2016



groupe d'assurance mutuelle Monceau), a été un projet important de la coopérative en 2017. En effet, nous considérons que cette activité fait intégralement partie du projet banque : les coopérateurs attendent un service financier intégral et cohérent à la hauteur de leurs valeurs. Nous prévoyons entre autres des assurances liées aux cartes et celles prévues pour les personnes privées, à commencer avec une assurance-auto.

L'application NewB-Together a fait l'objet de nouvelles fonctionnalités, entre autres la perspective de pouvoir s'inscrire via cet outil à l'AG.

L'apport brut (hors remboursement des parts en cours d'exercice) de capital fait par les nouveaux coopérateurs s'élève en 2017 à 79.400 €, qui se répartit comme suit :

- Coopérateurs A : accroissement en 2017 du capital souscrit de 18.000 € (24.000 € en 2016) ;
- Coopérateurs B : accroissement en 2017 du capital souscrit de 61.400 € (147.920 € en 2016) ;
- Coopérateurs C : pas de nouveaux membres (10.000.000 € en 2016).

En tenant compte des remboursements réalisés en cours d'exercice, les fonds propres de la coopérative passent de 15.213.720 € (le 31.12.2016) à 15.250.000 € (le 31.12.2017). L'apport de capital frais que nous avons obtenu en 2016 et 2017 a contribué à la poursuite du développement des activités de la coopérative.

La campagne de récolte des capitaux réalisée en 2017 se base de l'exemption de prospectus pour les coopératives agréées. Elle ne concerne que la souscription de parts B.

### **Sur le plan de la gestion de la coopérative**

En 2017, la coopérative a organisé trois assemblées générales.

- Le mercredi 19 avril 2017 : une assemblée générale extraordinaire avec à l'agenda un changement de statuts. Le quorum de 50% des coopérateurs n'ayant pas été atteint, une nouvelle Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée.
- Le samedi 10 juin 2017 à 16h30 une assemblée générale extraordinaire « réparatrice » a accepté, en présence de Mr le Notaire Indekeu, les propositions d'adaptation des statuts afin de les conformer à l'évolution de la coopérative : la modification de l'objet social afin de l'adapter aux activités concrètes envisagées, aussi bien avec la perspective de l'activité bancaire (« promouvoir la création **et l'exploitation** d'un nouvel **établissement de crédit** coopératif ... »), qu'en vue de l'activité d'intermédiaire en assurance, et d'autres activités potentielles.
- Le samedi 10 juin 2017 à 14h l'assemblée générale ordinaire a établi l'état des lieux du projet, a présenté l'évaluation de la stratégie de la coopérative de même que les points prévus dans les statuts. A l'agenda ont, entre autres, été traités les points suivants :
  - l'approbation du PV de l'assemblée générale du 11 juin 2016 ;
  - l'approbation des comptes de l'exercice 2016 ;
  - la décharge aux administrateurs ;
  - la décharge au commissaire et fixation de sa rémunération ;
  - l'approbation des nouveaux administrateurs, Tom Olinger et André Janmart
  - l'approbation de la stratégie 2017 ;

#### **Annexe 5 : Rapport d'exploitation 2017**



- l'approbation du budget 2017 ;

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et s'est surtout penché sur les différents aspects structurels, stratégiques, juridiques et financiers de la coopérative.

Dans le courant de l'année 2017, deux administrateurs se sont ajoutés, Monsieur André Janmart et Monsieur Tom Olinger. Mr Guy Hendrix a démissionné en janvier 2017.

Le conseil d'administration a délégué au bureau le contrôle opérationnel de la coopérative avec le pouvoir de contrôler l'exécution des décisions du conseil d'administration, de prendre les décisions nécessaires et urgentes entre deux réunions du conseil d'administration, de préparer l'ordre du jour du conseil d'administration, d'instruire les points soumis au conseil d'administration, d'assurer le lien vivant et l'unité de vue entre conseil d'administration et management et de veiller à la bonne articulation des différents organes de la coopérative.

Le Bureau était composé de Bernard Bayot, président du conseil d'administration, Paula da Silva, administratrice, Dirk Coeckelbergh, administrateur délégué, Tom Olinger (administrateur délégué, à partir de l'AG de juin 2017), François Levie, administrateur (jusque 24 novembre 2017) et Olivier Brissaud, administrateur (à partir du 24 novembre 2017).

Le bureau s'est réuni 18 fois en 2017.

#### **Sur le plan financier, l'année 2017 a été marquée par les chiffres suivants :**

- Total des dépenses : 2.070.605,49 € (1.642.558,92 €)<sup>2</sup>, dont :
  - Frais de personnel (salariés et indépendants) : 1.084.449,02 € (817.514,59 €)<sup>2</sup>
  - Frais de développement (amortissements) : 165.422,00 € (119.860,57 €)<sup>2</sup>
  - Frais de consultance et services divers : 211.269,03 € (319.595,21 €)<sup>2</sup>
  - Frais liés à la vie coopérative : 21.059,94 € (13.537,18 €)<sup>2</sup>
  - Frais en informatique : 41.432,40 € (32.644,99 €)<sup>2</sup>
  - Frais divers : 546.973,10 €, dont 66.685,97 € de TVA non déductible (339.406,28 €)<sup>2</sup>
- Total des recettes : 37.522,24 € (35.454,19 €)<sup>2</sup>
- Intervention d'associés dans la perte : 14.604,46 € (1.793,73 €)<sup>2</sup>
- Perte de 2017 : 2.018.478,79 € (1.605.310,91 €)<sup>2</sup>
- En ajoutant la perte reportée de 5.155.257,21 € en 2016, la coopérative enregistre une perte cumulée de 7.173.736,00 €
- Total de l'apport en capital par les organisations membres et les actionnaires individuels au 31/12/2017 : 15.250.000 € (15.213.720 €)<sup>2</sup>
- Capital disponible au 31/12/2017 : 8.076.264,00 € (10.058.462,79 €)<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2016



En 2017, nous avons continué à investir dans nos projets et le développement de ceux-ci, afin de parvenir progressivement à la banque coopérative durable envisagée. Les ressources utiles à ces investissements ont été apportées par les coopérateurs des trois collèges.

Dans le but d'accélérer les travaux préparatoires et de finaliser la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation en tant qu'institution de crédit (l'appellation officielle d'une banque en Belgique), le conseil d'administration a validé fin 2017 l'engagement d'un bureau spécialisé (Deloitte) après un appel à propositions qui a vu la sélection s'opérer entre deux candidats ayant marqué leur intérêt.

Au 31.12.2017 l'équipe comptait 14.4 EqTP. 2017 a été caractérisé par un nombre significatif d'embauches : il s'agit d'un investissement important avec l'objectif de renforcer les différentes lignes d'activité. En ce faisant nous avons d'ailleurs pu rajeunir l'équipe. Tom Olinger a été engagé en tant que deuxième CEO, avec comme première tâche de gérer le dossier banque. Ken Vleminck et Tom Dehandschutter ont rejoint l'équipe IT. Adrien Liénard a été engagé en tant que responsable des cartes et systèmes de paiement. Nicolas Karlshausen nous a rejoint comme responsable communication et marketing digital. Pour assurer un suivi juridique professionnel et de qualité ainsi que pour diminuer les appels aux cabinets d'avocats, nous avons embauché Julien Carette. Nous avons commencé à constituer une équipe qui pilotera les assurances : Stéphane Maréchal (engagé fin 2016) et Magali Nkumu. Nous avons également renforcé le travail de la Vie Coopérative avec Matthias Meirlaen.

Nous attirons l'attention sur le fait que la NewB GoodPay Prepaid Mastercard<sup>®</sup> a généré un chiffre d'affaires de 36.743,36 €, largement sous le montant espéré. Ceci est la conséquence d'une part d'un nombre d'acquisition de cartes inférieur à la prévision conjugué d'autre part à une utilisation de la carte pour des montants également inférieurs à ce qui avait été prévu.

La NewB GoodPay Prepaid Mastercard<sup>®</sup> contribue au recrutement de nouveaux coopérateurs : les chiffres montrent que plus ou moins 50% de ceux-ci sont liés à la commande d'une carte. Ceci justifie le fait que les montants investis pour le développement de cette activité aient été activés antérieurement, et qu'ils soient amortis annuellement à raison de 20%.

Le programme des assurances a nécessité un vaste investissement au niveau de la conceptualisation (entre autres avec différentes formules de co-creation avec les coopérateurs), de la mise en œuvre au niveau informatique (back-office et front office, en intégrant le produit dans un nouveau site-web), du travail juridique (la définition des conditions générales et spécifiques) ainsi que la communication envisagée.

La valeur comptable d'une part A s'élevait au 31 décembre 2017 à 1.059,18 € (1.322,29 €)<sup>2</sup>. La valeur comptable d'une part B s'élevait au 31 décembre 2017 à 10,59 € (13,22 €)<sup>2</sup>. La valeur comptable d'une part C s'élevait au 31 décembre 2017 à 105.918,22 € (132.228,84€)<sup>2</sup>. Cette valeur sera versée aux coopérateurs ayant communiqué leur volonté de se retirer avant le 30 juin 2017.

L'évolution de la valeur de la part s'explique en premier lieu par la poursuite des investissements dans le développement de nouveaux produits et services, principalement financé par du capital. Ces activités devraient dans un prochain temps contribuer à une dynamique positive à tout égard (perspectives, résultats, la communication externe, ...)

## **2. Données relatives à d'importants événements qui seraient survenus après la clôture de l'exercice**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 mars 2018, des capitaux ont été souscrits par les actionnaires A, pour un montant de 6.000 € et par les actionnaires B, pour un montant de 16.400 €.



En février 2018, après plus de 4 ans au service de NewB, Dirk Coeckelbergh a souhaité quitter la coopérative. Il a remis sa démission en tant que CEO à ce moment-là, mais restera administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de juin 2018. Nous le remercions pour tous les travaux accomplis. Dans la période juin 2017 – janvier 2018 un Comité de Direction a été mis en place. A partir de février 2018 nous opérons dès lors avec un seul administrateur délégué : Tom Olinger.

La nouvelle identité visuelle qui sera entre autres intégrée dans le nouveau site de NewB est une démarche importante en vue de l'intégration des nouveaux produits dans la communication en ligne de la coopérative. Elle a été développée dans le cadre de nos valeurs et en collaboration avec bon nombre de coopérateurs.

Dans le cadre de l'activité d'assurance, la mise en place des partenariats se poursuit en parfaite collaboration avec notre partenaire, le groupe Monceau Assurance. Les contacts avec l'autorité de contrôle des marchés (Financial Services and Markets Authority – FSMA) pour l'obtention de l'autorisation d'intermédiaire d'assurance ont abouti en une approbation en tant qu'intermédiaire d'assurances en février 2018.

### **3. Application des règles comptables en vue de la continuité**

Le conseil d'administration a constaté que la continuité de la société était assurée pour réaliser l'objet social de créer une banque coopérative éthique et durable, et ce en fonction des éléments suivants :

- une surveillance étroite du budget et de la liquidité étant donné le constat que la société est toujours dans une phase de lancement, ce qui implique que les frais ne sont pas couverts par des recettes opérationnelles. Les comptes sont cependant restés dans les limites du budget voté par l'Assemblée Générale en juin 2017 ;
- la stimulation de coopérateurs de participer dans le capital, d'une part, par le recrutement de nouveaux coopérateurs et d'autre part, en invitant les coopérateurs existants à apporter, dans la mesure de leurs possibilités, du capital supplémentaire ;
- le lancement de produits d'assurance en 2017 permettra à la coopérative d'augmenter l'apport de revenus issus de produits.

Tenant compte de ces éléments, et dans l'état actuel de la préparation du dossier bancaire et de la préparation des produits d'assurance, la continuité de la coopérative est entièrement assumée par le conseil d'administration.

### **4. Activités en matière de recherche et développement**

Dans le cadre des objectifs de la société, un certain nombre d'analyses et d'initiatives ont été menées et pourront être développées à l'avenir :

- les enquêtes pour la co-crédation de produits d'assurance durables ont été un champ d'action et de collaboration important avec nos coopérateurs en 2017. Nous avons l'intention de le continuer en 2018 pour d'autres produits ;
- une étude comparative concernant la diversité dans le secteur financier a été menée en 2017, aboutissant à la conclusion qu'un effort spécifique est souhaitable pour améliorer la diversité dans la coopérative. En 2018 et 2019 nous mettrons en œuvre un travail avec l'équipe des permanents, en collaboration avec l'agence Actiris. L'accent sera mis sur la diversité des origines des collaborateurs, des personnes sans certificat d'études secondaires, des jeunes de moins de 26 ans, seniors de plus de 45 ans, le handicap et le genre et ce, dans quatre domaines



d'intervention : Le recrutement et la sélection, la gestion du personnel, la communication interne et le positionnement externe ;

- un bureau spécialisé nous a apporté une vision indépendante pour une approche en matière de communication qui correspond aux valeurs de NewB. Il nous a également aidé à définir les valeurs spécifiques à développer avec nos produits d'assurance, en organisant des sessions avec des coopérateurs et non-coopérateurs concernant différentes approches possibles. Il apparaît que le potentiel de citoyens belges qui seraient sensibles à nos produits est remarquable ;
- *Le Règlement général sur la protection (le GDPR -General Data Protection Regulation)* est un défi majeur pour une coopérative comme NewB pour qui l'éthique est une priorité absolue. Nous travaillons à la mise en œuvre d'une politique appropriée en vigueur dès le mois de mai 2018 et les outils qui nous aiderons à respecter cette nouvelle législation. Nous avons organisé une session d'information pour les coopérateurs A qui voulaient se mettre dans le bain des exigences de cette législation. L'initiative a été bien appréciée par les participants ;
- les recherches menées dans le secteur financier bancaire montrent que la capitalisation d'une nouvelle banque est un élément crucial de son démarrage et qu'un niveau de fonds propres solides serait de nature à faciliter l'obtention d'une autorisation en tant qu'institution de crédit. Cette réflexion entre dans le cadre des travaux préparatoire qui sont exécutés par l'équipe en place.

## 5. Divers

La coopérative ne dispose d'aucune succursale.

Je vous invite à donner décharge au Conseil d'administration et au commissaire pour leur gestion pendant l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Bruxelles, le 27 avril 2017

Bernard Bayot,  
Président, au nom du Conseil d'administration